



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PETIT-CAUX

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PETIT-CAUX qui compte 9 680 habitants ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (report au 18 Avril pour l'année 2019), ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2019 a été voté le 11 Avril 2019 par le Conseil d'Administration et peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 Mars 2019.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Centre Communal d'Action Sociale.

Total des Dépenses de Fonctionnement : 452 910,00 €

Total des Recettes de Fonctionnement : 421 307,70 € + Excédent de Fonctionnement reporté : 31 602,30 €

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale correspondent à la subvention versée par la Commune de PETIT-CAUX et au montant du loyer de l'EHPAD.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges à caractère général d'un montant de 17 970,00€ incluant notamment l'organisation de manifestations dans le cadre des 25 ans de l'EHPAD ainsi que des frais relatifs à l'acquisition d'un logiciel de suivi d'activités.

- Les charges de personnel d'un montant de 170,00€ correspondent uniquement aux cotisations URSSAF des Administrateurs bénévoles du CCAS, les agents nécessaires au fonctionnement, sont mis à disposition gracieusement par la Commune de PETIT-CAUX.

- Les autres charges de gestion courante concernent les subventions versées aux associations, les aides sociales attribuées et le montant du loyer de l'EHPAD.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	17 970,00 €	Excédent brut reporté	31 602,30 €
Dépenses de personnel	170,00 €	Recettes des services	-
Autres dépenses de gestion courante	426 200,00 €	Impôts et taxes	-
Dépenses financières	-	Dotations et participations	70 518,70 €
Dépenses exceptionnelles	500,00 €	Autres recettes de gestion courante	350 750,00 €
Autres dépenses	-	Recettes exceptionnelles	39,00 €
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	
Total dépenses réelles	444 840,00 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	8 070,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	452 910,00 €	Total général	452 910,00 €

II. La section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux aides remboursables, dont le remboursement s'effectue sur plus d'une année civile, dans le cadre du dispositif des aides financières facultatives du Centre Communal d'Action Sociale. En 2019, l'acquisition d'un logiciel de suivi d'activités est prévue.

Total des Dépenses d'Investissement : 16 096,22 €

Total des Recettes d'Investissement : 14 254,21 € + Excédent d'investissement reporté : 1 842,01 €

Fait à PETIT-CAUX le 25 Avril 2019.



Le Président,

Patrick MARTIN.